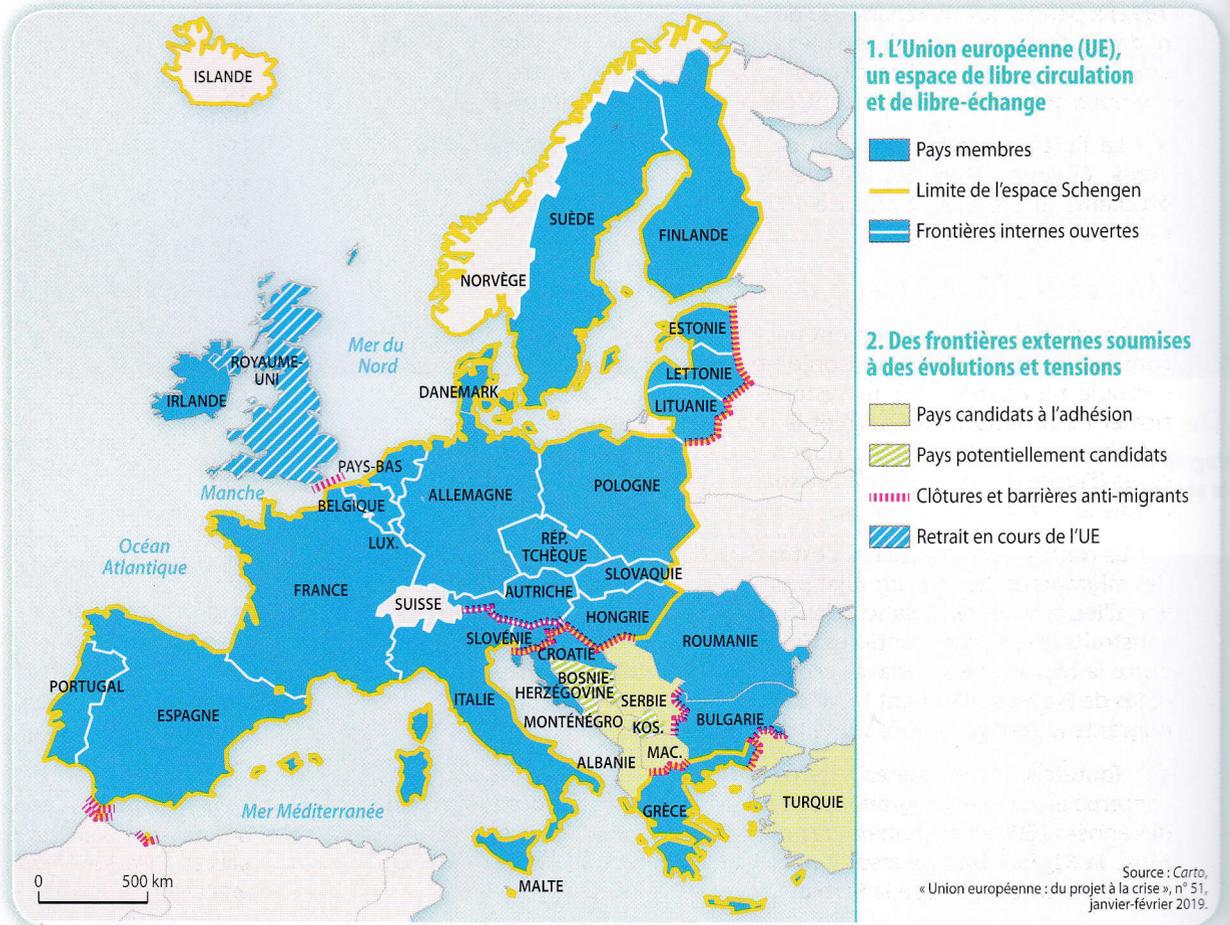


LES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE

EN CARTE

Les frontières de l'Union européenne en 2019



DATES CLÉS

- 1951** Fondation de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), espace de libre-échange entre la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.
- 1957** Ces six pays signent les traités de Rome, qui instituent la Communauté économique européenne (CEE) (marché commun au niveau européen : libre circulation des hommes et des marchandises, union douanière, suppression progressive des droits de douane).
- 1968** Suppression des droits de douane entre les pays membres.
- 1986** L'Acte unique européen (AUE) enjoint les 12 États membres à créer une Europe sans frontières internes pour le 1^{er} janvier 1993.
- 1992** Le traité de Maastricht institue l'Union européenne (transfert de souveraineté au profit des institutions européennes, politique

- étrangère et de sécurité commune, création d'une citoyenneté européenne, création prévue d'une monnaie unique).
- 1995** Entrée en vigueur des accords de Schengen.
- 1997** Le traité d'Amsterdam institue une coopération renforcée dans les domaines de la sécurité et de la justice.
- 2002** Mise en circulation de l'euro.
- 2004** Création de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).
- 2015** Construction d'un mur entre la Hongrie et la Serbie. Rétablissement du contrôle aux frontières par l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie.
- 2017** La Commission européenne propose de modifier les accords de Schengen et de réintroduire un contrôle des frontières internes

À SAVOIR

Un espace de libre circulation et de libre-échange à l'intérieur de l'Union européenne

La construction européenne s'est accompagnée d'un abaissement croissant des frontières. La mise en place d'un **marché commun** (la Communauté économique européenne en 1957, puis l'Union européenne en 1992) a permis aux marchandises de traverser les frontières sans entraves ni droits de douane, tandis que les **accords de Schengen**, signés en 1985, créent un espace de libre circulation des personnes entre les 26 États membres en supprimant les contrôles aux **frontières internes**.

La libre circulation autorise de nombreuses **mobilités transfrontalières**. Chaque année, les Européens (travailleurs frontaliers, touristes, étudiants...) effectuent plus de 1,25 milliard de déplacements à l'intérieur de l'espace Schengen.

Un contrôle croissant des frontières externes

Les accords de Schengen ont mis en place des **politiques migratoires** communes et un contrôle conjoint des **frontières externes**. Celui-ci s'appuie notamment sur le Système d'information Schengen (SIS), un fichier informatique qui permet la coopération policière entre les États membres, et sur l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (**Frontex**) qui délimite des espaces de surveillance et d'opération à la fois terrestres et maritimes.

Le **contrôle des frontières s'est renforcé depuis 2015**, lorsque l'accueil des migrants est devenu un sujet politique au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, la matérialisation des frontières s'accroît : des murs ont été construits le long des frontières Grèce/Turquie, Hongrie/Serbie, mais aussi entre le Maroc et les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Les garde-côtes de Frontex sillonnent la Méditerranée et les centres de rétention de migrants se sont multipliés sur le territoire européen.

Toutefois, les frontières externes de l'Union européenne sont aussi concernées par des **programmes transfrontaliers**, transformés au début des années 2000 en Instrument de préadhésion (IPA) à l'Union européenne. Ainsi, la Région Danube associe neuf États membres à la Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et à la Serbie.

CHIFFRES CLÉS

L'espace Schengen

- **422 millions** d'Européens répartis sur **4 312 099 km²**.
- **13 983 km** de frontières terrestres au total.
- **13** frontières sur trois continents, dont 6 sont enclavées.
- **1 000 km de murs** construits depuis les années 1990 (et notamment depuis 2010).

MOTS CLÉS

Dyade : frontière terrestre commune à deux États.

Frontière externe : ici, frontière qui sépare un État membre de l'Union européenne d'un État non membre.

Frontière interne : ici, frontière qui sépare des pays membres de l'Union européenne.

Mobilité transfrontalière : déplacement d'une ou plusieurs personnes de l'autre côté de la frontière.

Politique migratoire : ensemble des moyens mis en œuvre par un État pour contrôler l'immigration sur son territoire.

Évolution de la frontière orientale de l'Union européenne depuis 1989

Date	Nombre de dyades	Nombre de pays frontaliers	Longueur de la frontière*
1989	12	8	5 994 km
1990	12	8	5 419 km
1995	19	13	9 248 km
2004	25	13	10 537 km
2007	29	12	12 008 km
2013	30	13	12 449 km

* Frontières maritimes incluses (Baltique, mer Noire, mer Égée), soit 8 651 km de frontières terrestres.

L'INTÉGRATION DES ESPACES FRONTALIERS DANS L'UNION EUROPÉENNE

À SAVOIR

Une intégration fonctionnelle des espaces frontaliers

Les régions frontalières de l'Europe des 28 représentent près de 32 % de la population et plus de 40 % du territoire européen. La vitalité des échanges dans l'Union européenne a permis la formation d'entités nouvelles : les **espaces transfrontaliers**. Les relations entre les deux côtés de la frontière sont souvent asymétriques et reposent sur des **différentiels** : des populations choisissent de traverser quotidiennement la frontière pour effectuer des achats moins coûteux ou encore trouver un emploi. En 2015, 2 millions de résidents d'un pays européen travaillaient au moins une fois par semaine dans un autre pays, dont 438 000 Français (soit 22 % du total), 286 000 Allemands et 155 000 Polonais.

Les **mobilités pendulaires transfrontalières** nécessitent des **réseaux de transport** qui traversent les frontières. Ces réseaux forment parfois des « nœuds transfrontaliers », comme l'aéroport franco-suisse de Bâle-Mulhouse. Un système de réseaux se met en place et fait des espaces transfrontaliers des **bassins de vie et d'emploi** qui se situent à cheval sur la frontière.

Les projets de **coopération transfrontalière** sont, eux aussi, de plus en plus nombreux. Ils concernent des domaines variés : l'économie, en particulier lorsqu'elle s'appuie sur des filières transfrontalières (par exemple la lunetterie et l'horlogerie dans les Juras français et suisse), l'environnement ou encore la culture (on peut citer notamment l'Orchestre de la Grande Région, qui regroupe des musiciens originaires de France, du Luxembourg, de la Belgique et de l'Allemagne).

MOTS CLÉS

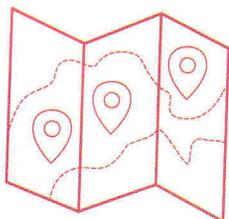
Différentiel : écart et différence entre deux espaces frontaliers.

Eurorégion : espace commun à plusieurs régions de différents États membres de l'UE, qui permet à ses membres de porter des projets communs.

Mobilité pendulaire transfrontalière : allers-retours quotidiens de populations entre leur travail, situé d'un côté d'une frontière, et leur domicile, situé de l'autre côté.

LES FAITS TRANSFRONTALIERS

LES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS REPRÉSENTENT

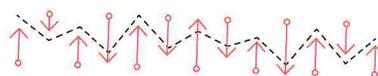


40 %

DU TERRITOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Plus d'**1 Européen sur 3** vit dans un espace frontalier.

1. Eurostat, Labour Force Survey, 2015. Source : www.espaces-transfrontaliers.org



2 MILLIONS

de travailleurs frontaliers dans l'UE dont plus de 20 % vivant en France¹

20 000 KM

de frontières terrestres internes à l'UE

37

AGGLOMÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES EN EUROPE



dont **11** aux frontières françaises

Une intégration institutionnelle des espaces frontaliers

Les régions transfrontalières existent *de facto*, mais des programmes européens peuvent les encadrer administrativement et politiquement. Cela en fait des régions de plus en plus autonomes, avec de nouvelles pratiques de **gouvernance** et parfois un détachement vis-à-vis des politiques menées à l'échelle nationale. On peut identifier deux types de politique structurelle.

D'une part, le programme **Interreg**, apparu dans les années 1980 pour soutenir la coopération transfrontalière de proximité. Chaque programme est négocié par la Commission européenne, les États et les collectivités territoriales ; il doit associer au moins deux acteurs situés de part et d'autre de la frontière, être géré par une instance transfrontalière commune dotée d'une certaine autonomie de gestion, et reposer sur le cofinancement des projets. L'Union européenne y participe dans le cadre de la **Coopération territoriale européenne**, dotée d'une enveloppe de 8,9 milliards d'euros sur la période 2014-2020, dont 74 % sont alloués à la coopération transfrontalière.

D'autre part, les **Eurorégions** créent des territoires transfrontaliers délimités, sur lesquels est menée une politique de coopération ; elles participent aussi à la politique européenne de cohésion pour **réduire les disparités entre les régions**. La première Eurorégion naît en 1958 à la frontière entre l'Allemagne (Gronau) et les Pays-Bas (Enschede). Ce type de structure commence à évoluer vers des **Groupements européens de coopération territoriale (GECT)**, apparus en 2006 et dotés d'une réelle personnalité juridique et de compétences propres.

MOTS CLÉS

Gouvernance : manière de gouverner, d'exercer le pouvoir au sein d'un État, d'une entreprise ou de toute organisation ou institution.

Groupement européen de coopération territoriale (GECT) : groupement doté de la personnalité juridique, qui facilite la coopération transfrontalière transnationale et interrégionale.

Interreg : programme européen de coopération entre les régions.

EN IMAGE

Les espaces transfrontaliers européens : un emboîtement d'échelles

